



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 13 et 14 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettre datée du 16 juillet 2007, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président en exercice du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, adoptée par le Bureau le samedi 14 juillet 2007 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 13 et 14 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Rodolfo **Benítez Versón**



**Annexe à la lettre datée du 16 juillet 2007 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés sur la situation dans le territoire palestinien
occupé, y compris Jérusalem-Est**

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York suit l'évolution récente et la détérioration continue de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Mouvement des pays non alignés se déclare gravement préoccupé par la terrible situation politique, socioéconomique, humanitaire et en matière de sécurité qui règne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de l'aggravation des souffrances et des difficultés du peuple palestinien qui en résulte.

Le Mouvement des pays non alignés condamne la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël depuis 1967 et s'inquiète vivement de l'évolution récente de la situation, qui est déplorable. Pendant quatre décennies, Israël, puissance occupante, n'a cessé, par ses actions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de violer le droit international, y compris le droit international humanitaire et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Pendant cette période, la puissance occupante a commis de graves violations des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien, dont des crimes de guerre signalés. Pendant quatre décennies, la puissance occupante a également poursuivi, de manière délibérée, des politiques et des pratiques illégales visant à modifier la composition démographique, le caractère et la nature de la terre palestinienne et à annexer de fait cette terre, en particulier au moyen de sa politique illégale de colonisation et, depuis 2003, de la construction illégale d'un mur en Cisjordanie ainsi qu'à Jérusalem-Est et alentours. Par ailleurs, la puissance occupante continue d'imposer un réseau humiliant et discriminatoire de postes de contrôle dans tout le territoire palestinien occupé, de fermer les localités, de boucler la bande de Gaza et de mener des attaques et des incursions militaires dans des agglomérations palestiniennes, causant d'énormes pertes en vies humaines et de nombreux blessés parmi les civils palestiniens ainsi que la destruction généralisée de biens.

Le Mouvement des pays non alignés condamne toutes ces actions illégales d'Israël, puissance occupante, et demande qu'il y soit mis fin immédiatement. Le Mouvement estime par ailleurs que ces actions illégales d'Israël, notamment les attaques militaires, ont gravement compromis le fonctionnement de l'Autorité palestinienne et contribué, à n'en point douter, à la polarisation croissante de la société palestinienne.

Le Mouvement des pays non alignés condamne également les actes criminels récemment commis dans la bande de Gaza. Il demande que des efforts soient entrepris d'urgence pour éviter une désintégration totale des fondements d'un futur État palestinien souverain, viable et indépendant et pour remettre en état et consolider les institutions palestiniennes.

Le Mouvement des pays non alignés demande que la situation dans la bande de Gaza soit rétablie aux conditions qui y régnaient avant les récents événements et que des mesures soient prises pour préserver l'unité et l'intégrité du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. À cet égard, il souligne la nécessité de mobiliser les capacités palestiniennes pour mettre fin à l'occupation et pour réaliser l'objectif national palestinien. Le Mouvement des pays non alignés engage les dirigeants palestiniens, les dirigeants de toutes les factions et tous les Palestiniens à s'unir autour du Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, de son gouvernement et de toutes les institutions palestiniennes démocratiquement élues afin d'aplanir leurs divergences politiques par des moyens pacifiques. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés est favorable au dialogue national entre les Palestiniens en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Il réaffirme également sa position selon laquelle l'Organisation de libération de la Palestine demeure le seul représentant légitime du peuple palestinien et reste une partie essentielle à toutes négociations visant à régler le conflit.

Le Mouvement des pays non alignés demande aux parties de reprendre d'urgence les négociations sur tous les aspects du processus de paix, dans le respect du droit international, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative de paix arabe afin de trouver une solution globale au conflit israélo-palestinien et au conflit israélo-arabe. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui à tous les efforts de paix visant à mettre fin à l'occupation de la terre palestinienne par Israël depuis 40 ans et à parvenir à un règlement définitif et pacifique de la question de Palestine, qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans l'État indépendant de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est, et qui offre une solution juste à la situation difficile des réfugiés palestiniens. Les États membres du Mouvement des pays non alignés expriment leur appui constant et ferme à un règlement pacifique et demandent instamment à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et positives à cette fin.
